haute saône
SAPEURS-POMPIERS

Extrait du registre des délibérations du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Délibération n°B-2024-41
Réforme de véhicule

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 30 avril 2024

Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres

Votants : 5

Procuration : 0

Résultats du vote :	
Voix "pour" :	5
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

TITULAIRES		
	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige **EME**	X	
M. Thomas **OUDOT**	X	
Mme Christelle **RIGOLOT**	X	
M. Patrick **GOUX**	X	
M. Jean-Claude **GAY**	X	

Étaient également présents
M. le colonel Stéphane **HELLEU**, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck **BEL**, chef d'État-Major des services d'incendie et de secours
Mme Delphine **MANTELLI**, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à quinze heures quinze, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2024-03 du 16 février 2024 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS doit procéder à la réforme d'un véhicule CITROËN JUMPER, immatriculé CL-964-VQ. Le compteur indique 122 559 kms et la première mise en circulation date du 15 octobre 2012.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

Il pourra ensuite faire l'objet d'une cession à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser la réforme du véhicule figurant sur la liste ci-dessous.

DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
VSAV CITROËN JUMPER **Date de mise en circulation : 15/10/2012** **n° immatriculation : CL-964-VQ** **122 559 kms**	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité,** la réforme du véhicule figurant sur la liste ci-dessous :

Liste des véhicules à réformer
du service département d'incendie et de secours de la Haute-Saône

DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
VSAV CITROËN JUMPER **Date de mise en circulation : 15/10/2012** **n° immatriculation : CL-964-VQ** **122 559 kms**	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique

La présidente du conseil d'administration

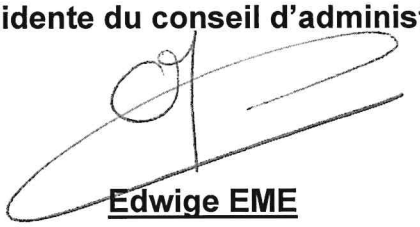

Edwige EME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
070-287000012-20240522-B-2024-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Publication : 28/05/2024